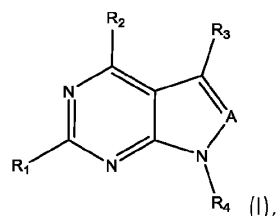


REVENDEICATIONS

1. Composé de formule générale (I)



ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

R_1 représente un radical $-NH_2$;

- 5 R_2 représente un atome d'halogène choisi parmi F, Cl, Br et I, ou un radical $-NH_2$;

- R_3 représente un radical hétéroaromatique bicyclic fusionné, non substitué ou mono- ou polysubstitué par un ou plusieurs radical(aux) choisi(s) parmi un atome d'halogène choisi parmi F, Cl, Br et I, $-NHR_5$, nitrile, méthyle, éthyle, trifluorométhyle, $-OR_6$;

avec R_5 représentant un atome d'hydrogène, un radical cyclopropyle, acyle, alkyle en C_1-C_6 saturé ou insaturé, interrompu ou non par un hétéroatome O, S, et non substitué ou substitué par un cycloalkyle ou un hétérocycloalkyle en C_3-C_5 ; et

- 15 avec R_6 représentant un atome d'hydrogène ou un radical méthyle ;

- R_4 représente un radical alkyle en C_3-C_{10} ramifié, un cycle ou bicyclic en C_3-C_{10} , interrompu ou non par un hétéroatome O, S, et non substitué ou substitué par un ou plusieurs radical(aux) choisi(s) parmi fluoro, cycloalkyle ou hétérocycloalkyle en C_3-C_6 ; ; et

A représente un atome d'azote.

2. Composé de formule générale (I) selon la revendication 1, ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

- 25 R_1 représente un radical $-NH_2$;

R_2 représente un atome Cl ou un radical $-NH_2$;

R_3 représente un radical hétéroaromatique bicyclic fusionné, mono- ou polysubstitué par un ou plusieurs radical(aux) choisi(s) parmi un atome d'halogène choisi parmi F, Cl, Br et I, $-NHR_5$, nitrile, méthyle, éthyle, trifluorométhyle, $-OR_6$;

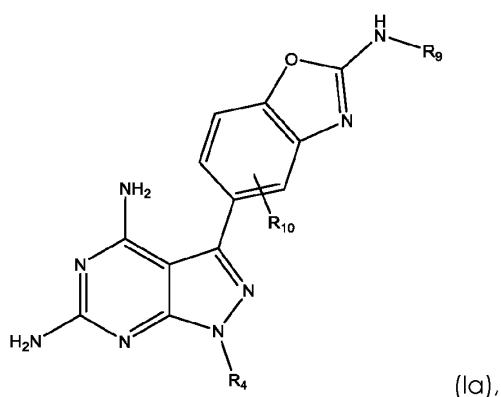
5 avec R_5 représentant un atome d'hydrogène, un radical cyclopropyle, acyle, alkyle en C_1-C_6 saturé ou insaturé, interrompu ou non par un hétéroatome O, S, et non substitué ou substitué par un cycloalkyle ou un hétérocycloalkyle en C_3-C_5 ; et

10 avec R_6 représentant un atome d'hydrogène ou un radical méthyle ;

R_4 représente un radical alkyle en C_3-C_{10} ramifié, un cycle ou bicyclic en C_3-C_{10} , interrompu ou non par un hétéroatome O, S, et non substitué ou substitué par un ou plusieurs radical(aux) choisi(s) parmi fluoro, cycloalkyle ou hétérocycloalkyle en C_3-C_6 ; et

15 A représente un atome d'azote.

3. Composé selon la revendication 2, de formule (Ia)



ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

20 R_4 représente un radical alkyle en C_3-C_{10} ramifié, un cycle ou bicyclic en C_3-C_{10} , interrompu ou non par un hétéroatome O, S, et non substitué ou substitué par un ou plusieurs radical(aux) choisi(s) parmi fluoro, cycloalkyle ou hétérocycloalkyle en C_3-C_6 ;

25 R_9 représente un atome d'hydrogène, ou un radical méthyle, éthyle ;
et

un ou plusieurs R₁₀, pris indépendamment, représentent un atome d'hydrogène, un atome d'halogène choisi parmi Cl, F, ou un radical -OH, méthyle, -OMe.

5 4. Composé de formule (Ia) selon la revendication 3, ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

R₄ représente un alkyle en C₃-C₁₀ ramifié ;

R₉ représente un atome d'hydrogène ; et

10 un ou plusieurs R₁₀, pris indépendamment, représentent un atome d'hydrogène, un atome d'halogène choisi parmi Cl, F, ou un radical méthyle.

5. Composé de formule (Ia) selon la revendication 4, ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables, dans laquelle :

R₄ représente un alkyle en C₄-C₆ ramifié ;

15 R₉ représente un atome d'hydrogène ; et

R₁₀ représente un atome d'hydrogène ou de fluor.

20 6. Composition comprenant, dans un milieu physiologiquement acceptable, un composé selon l'une des revendications 1 à 5 ou un de ses sels pharmaceutiquement acceptables.

25 7. Composition selon la revendication 6, caractérisée en ce qu'elle comprend entre 0,001% et 5% dudit composé en poids du poids total de la composition.

8. Composition selon la revendication 6 ou 7, caractérisée en ce qu'elle est sous une forme adaptée pour une administration par voie orale ou topique.

30 9. Composition selon la revendication 8, caractérisée en ce qu'elle est sous une forme adaptée pour une administration par voie topique.

10. Composition selon l'une des revendications 6 à 9, pour son utilisation en tant que médicament.

5 11. Composition selon la revendication 10, pour son utilisation dans le traitement des maladies impliquant une enzyme mTOR à activité sérine-thréonine kinase.

10 12. Composition selon la revendication 11, pour son utilisation dans le traitement des affections dermatologiques liées à un trouble de la kératinisation avec une composante proliférative, inflammatoire et/ou immuno-allergique telles que le psoriasis, la dermatite atopique, la kératose actinique, ou l'acné.

15 13. Composition selon la revendication 12, pour son utilisation dans le traitement de la dermatite atopique.

14. Composition selon la revendication 13, pour son utilisation dans le traitement de la composante inflammatoire de la dermatite atopique.

20 15. Composition selon la revendication 13, pour son utilisation pour renforcer la fonction de barrière cutanée chez un patient souffrant de dermatite atopique.